

Le jeudi 4 juillet 2024 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Dominique CORDIER, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Philippe VAN WALLEGHEM, Gregory PALANDRE, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Léa CAPRON (suppléante de Martial DUFLOT), Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Carole MORTELECO (suppléante de Jean-Marie DURIEZ), Dominique MORET, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Cyr SAULNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Claire MARAIS-BEUIL, Robert TRUPTIL (suppléante de Catherine CANDILLON), Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Armelle LE GALL, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Anita ANTY (suppléante de Francis BELLOU), Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Vanessa FOULON, Marianne SECK, Hatice KILINC SIGINIR, Roxane LUNDY*

SUPPLEANTS


ABSENTS *Dominique DEVILLERS, Lionel CHISS, , Laurent DELMAS, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Dominique DUPILLE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Christian DEMAY, Alain ROUSSELLE, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Mamadou LY, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Josée MARINHO, Alexis LE COUTEULX*

POUVOIRS *Gérard HEDIN représenté par Béatrice LEJEUNE Brigitte LEFEVRE représenté par Christophe TABARY Jean-François DUFOUR représenté par Aymeric BOURLEAU Antoine SALITOT représenté par Jacques DORIDAM Charlotte COLIGNON représentée par Caroline CAYEUX Franck PIA représenté par Philippe VIBERT Roxane LUNDY représentée par Dominique CLINCKEMAILLIE Jean-Charles PAILLART représenté par Christophe DE L'HAMAIDE Monette-Simone VASSEUR représentée par Sandra PLOMION Jean-Jacques DEGOUY représenté par Philippe VAN WALLEGHEM Jacqueline MENOUBE représentée par Catherine THIEBLIN Isabelle SOULA représentée Ludovic CASTANIE Guylaine CAPGRAS Loïc BARBARAS Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER Corinne FOURCIN représenté par Ali SAHNOUN Éric MICLOTTE représenté par Hubert VANYSACKER Charles LOCQUET représenté par Patricia HIBERTY David MAGNIER représenté par Claire BEUIL Christophe GASPART représenté par Cédric MARTIN Yannick MATURA représenté par Victor DEBIL-CAUX Grégory NARZIS représenté par Thierry AURY Mehdi RAHOUI représenté par Leila DAGDAD Halima KHARROUBI représentée par Vanessa FOULLON Marie Manuelle JACQUES représentée par Dominique MORET Jean-Marie SIRAUT, représenté par Nathalie ROLLAND*

Date d'affichage	11 juillet 2024
Date de la convocation	28 juin 2024
Nombre de présents	56

Nombre de votants	80
-------------------	----

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 060-200067999-20240704-A_DEL_2024_0157-DE



Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2024-0157

Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tillé

MME. Caroline CAYEUX, La Présidente

La commune de Tillé est couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 4 juin 2008. Il a depuis fait l'objet de 5 procédures de modification simplifiée ; la dernière ayant été approuvée le 22 juin 2015.

La communauté d'agglomération a décidé par une délibération du conseil en date du 14 décembre 2023 d'engager la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Tillé.

Cette modification ne remet pas en cause les orientations du projet communal, et porte uniquement sur des ajustements au règlement écrit :

- 1- Ajustement à l'article 6 du règlement des zones UA, UB, UC et UD portant sur l'implantation des constructions principales par-rapport à la voie publique, à l'article 13 des zones UA, UB, UC et UD concernant le traitement des espaces restés libres de construction, et à l'article 9 des zones UA et UB.
- 2- Ajustement à l'article 7 du règlement de la zone UE (hors zone d'activités Ecoparc) portant sur l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
- 3- Ajustement à l'article 10 de la zone UD en ce qui concerne la hauteur maximale des constructions.
- 4- Ajustement de l'article 11 du règlement de la zone UA et de la zone UB pour ce qui concerne le traitement des vitrages, les toitures en zones UA, UB, UC et UD, les couleurs et les matériaux en zones UA, UB, UC et UD, ainsi que le traitement des clôtures en zones UA, UB, UC et UD.
- 5- Ajustement de l'article 12 du règlement des zones UA, UB, UC et UD en cas de création de nouvelle aire de stationnement de plus de 9 places.
- 6- Mise à jour du règlement graphique en retirant l'emplacement réservé n°8 (supprimé à l'issue de la modification simplifiée n°3 du PLU) et l'emplacement réservé n°9 (opération réalisée).

La procédure de modification du PLU a été dispensée d'évaluation environnementale par la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 6 février 2024.

Une enquête publique a été conduite du mercredi 17 avril 2024 (10h00) au vendredi 17 mai 2024 (19h00). Elle a reçu l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 27 mai 2024, sans réserve ni recommandation.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, il est proposé

- d'adopter l'approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Tillé,
- d'autoriser la présidente à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Tillé.

Le rapport a été présenté pour information à la commission, Aménagement du territoire, habitat, mobilité, développement économique, numérique, enseignement supérieur et innovation, insertion, développement durable, gens du voyage et risques technologiques, du 19 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 80

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX